

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LANOIR Frédéric, MICHELIN Jean-Marie, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

ABSENTS EXCUSES : FERRAND Jean-Baptiste (pouvoir à ROBERT Berty), GOBEROT Jean-Michel (pouvoir BIANCONE Gilles), LAGNEAU Pierre (pouvoir CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange), PAULIN Magali, RAYMOND Patrice.

Le secrétaire de séance est Berty ROBERT

Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération convention association communautaire des trois rivières

DELIBERATION 2018-03

Le Maire informe les conseillers que l'Association communautaire des Trois Rivières a envoyé une nouvelle convention pour le ramassage des objets encombrants pour l'année 2018. Le tarif est de 0,74 € par habitant, en 2017 il était de 0,72 € par habitant. Gille Biancone rappelle qu'en raison de l'existence d'un tel service, il n'est pas admissible de constater que des personnes laissent encore des encombrants dans les bois.

Vote à l'unanimité

2- Délibération refus mise en valeur d'un titre

DELIBERATION 2018-04

Le conseil municipal refuse à nouveau de mettre en non-valeur le remboursement de prêt pour déménagement de Monsieur X d'un montant de 800 euros. Jean-Marie Michelin informe le conseil qu'il va communiquer les coordonnées du débiteur au Trésorier payeur général (TPG) afin que ce dernier puisse poursuivre son action en vue de récupérer la somme due.

Adopté à l'unanimité.

3- Point travaux logements presbytère

Gilles Biancone informe qu'il reste encore des travaux de finition à accomplir dans les nouveaux logements qui occupent l'ancien presbytère. Il précise que ces logements doivent être accessibles à leurs locataires au plus tard le 1^{er} avril 2018. Un point financier sur les travaux de ces logements est présenté :

L'engagement financier initialement prévu pour ce projet se montait à 395.000 euros.

Leur montant atteint finalement 411.000 euros auxquels s'ajoutent 12.000 euros de travaux d'aménagement de la cour de la salle des fêtes voisines, soit 423.000 euros.

La commune a reçu 140.000 euros de subvention de la part du conseil départemental et 42.000 euros de subvention du conseil régional. Le total des aides perçues est de 264.000 euros.

Au final, la commune doit donc financer sur ce projet 268.000 euros pour un emprunt prévu, à l'origine à 310.000 euros.

4- Choix de l'agence gestionnaire des logements communaux

Gilles Biancone informe le conseil municipal qu'il a sollicité cinq sociétés auxquelles confier la gestion locative des nouveaux appartements. Aucun choix n'est, pour l'instant, arrêté.

A 21 heures, Jean-Sébastien Juret quitte la séance par obligation.

Les conseillers débattent, sans prendre de décision, du nom à donner à la résidence regroupant les nouveaux logements.

Questions diverses

Marie-Ange Chaume-Lagoutte signale que des chasseurs venant d'Epagny empruntent les nouveaux chemins blancs à des vitesses excessives. Elle rappelle que ces chemins n'ont pas été créés dans ce but et qu'ils risquent d'être détériorés. Jean-Marie Michelin informe qu'il a envoyé un mail au président de la société de chasse d'Epagny afin de se plaindre de ces comportements.

Il est également précisé la nécessité de signaler aux chasseurs, par la mise en place de panneaux, de l'interdiction de chasser sur la zone de Met de Pain, qui est une zone Ligue de protection des oiseaux (LPO).

Gaëlle Hagelstein revient sur la dernière réunion d'école. Le retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée de septembre 2018 a été acté par l'ensemble des communes constituant la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'IGNON (Covati).

Gilles Biancone précise qu'il a passé commande pour deux nouveaux panneaux de signalétique, l'un signalant l'interdiction de tourner à droite, rue du Presbytère, pour les véhicules venant de Saussy, et l'autre indiquant la direction de Dijon en haut de la Seulte ruelle. Deux devis ont été demandés pour le reste de la signalétique dans le village.

Enfin, il est arrêté une date pour l'inauguration des nouveaux logements du presbytère. Celle-ci aura lieu le samedi 24 mars à 11 heures.

Prochain conseil : date à définir

Séance du conseil levée à 23 h.